

La République du Centre, 20 septembre 2012

RÉFORME ■ Deux cents élus du Loiret apportent leur contribution au débat sur la démocratie territoriale

Ils se veulent proches et pragmatiques

Les élus locaux ont exprimé leur point de vue sur le projet de loi, le mode de scrutin et la répartition des compétences.

Innovatif Public

La question pour les élus locaux de passer à côté des élus généraux sur la réforme des institutions est d'actualité. Les élus qui les concernent directement sont, à Sully-sur-Loire, les maires élus avant la veille régionale à l'initiative des trois sénateurs du Loiret Eric Drollet, Jean-Noël Carroux et Jean-Pierre Saurer (PS). Ces derniers ont assuré les promoteurs que toutes leurs propositions seront prises en compte dans les prochains jours.

Pauline Marica, mairesse de Montargis-Loiret, SE : « Il est difficile dans le cas des petites communes, lors d'un scrutin de liste, de mettre en place la parité. Cela pour chaque maire, c'est une réalité de terrain ».

Valérie Corne, députée PS du Loiret : « Le projet de loi est raisonnable ».

Bernard Hanchoussier, président de la communauté de communes de Val d'Ardenne, PS : « Je suis pour le maintien de 5000 habitants pour l'intercommunalité. C'est un seuil qui nous permet à nous élus, de rester en contact avec notre territoire ».

Serge Berger, maire de Vierzy-en-Val, SE (sans étiquette) : « Je suis pour que le seul des communautés de communes puisse à 10.000 habitants car lorsque nous avons des projets importants, il faut pouvoir passer par le conseil de ces communes ».

Eric Drollet, président de la communauté de communes de Léré et de 2.000 habitants qui a fait campagne pour un scrutin de liste :



Eric Drollet, Jean-Noël Carroux et Jean-Pierre Saurer (de gauche à droite) ont organisé un point de presse au sein de leur commune pour discuter de la réforme.

« Je suis pour un scrutin de liste et un mode de scrutin qui favorise le vote utile. Mais je reste favorable au scrutin de liste dans les communes de moins de 10.000 habitants ».

COMITÉ DES MAIRES
Jacques Martinet, maire de Saint-Denis-en-Val : « Il faut un mandat local et un mandat national et ce qui a le plus de sens, c'est d'avoir un élu unique, à condition de le faire de façon équilibrée ».

Valérie Corne, députée PS du Loiret : « Par principe, je suis contre le cumul des mandats ».

Jean-Vincent Vallée, maire PS de Chéry : « Je suis d'accord avec Valérie Corne pour dire qu'il faut un mandat unique pour les communes. L'idée de dire qu'il faut qu'il y ait un conseil avec le maire ».

Shira Chavrière, mairesse de Mesas, SE : « Nous avons eu des chefs de cantons qui sont passés à l'acte sans avoir de mandat ».

« Le seul de 10.000 habitants pour l'intercommunalité. C'est un seuil qui nous permet à nous élus, de rester en contact avec notre territoire ».

summes écartées entre nos élus professionnels et d'élus Marie-Madeleine Mialat, vice-présidente de la région Centre, PS : « Il y a un vrai problème lorsqu'on voit le niveau de travail de certains de nos élus. Il est inacceptable. De plus, il faut vraiment faire évoluer la situation et permettre un vrai statut de l' élu ».

Eric Drollet, président UMP du conseil général : « Je suis pour voir ce qui nous sommes dans un contexte économique comme celui-ci et que le problème de la réforme ne se pose pas facilement ».

MODE DE SCRUTIN
Frank Demanour, conseiller général de Châteauneuf-sur-Loire, PCF : « La réforme de l'Etat est destinée à améliorer les services publics. Il faut une politique ambitieuse fondée sur des services publics locaux et un service de nos concitoyens ».

CONCLUSIONS
Sur cette thématique, il y a une unanimité pour dire qu'il faut aller vers plus de transparence entre les collectivités de chaque collectivité. »

« Je suis pour un scrutin de liste et un mode de scrutin qui favorise le vote utile. Mais je reste favorable au scrutin de liste dans les communes de moins de 10.000 habitants ».

« Le seul de 10.000 habitants pour l'intercommunalité. C'est un seuil qui nous permet à nous élus, de rester en contact avec notre territoire ».